



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Violences en marge de la finale de la ligue des champions

Question au Gouvernement n° 1613

Texte de la question

VIOLENCES EN MARGE DE LA FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS

Mme la présidente . La parole est à M. Aly Diouara.

M. Aly Diouara . Monsieur le ministre de l'intérieur, qui aurait pu prédire que des dizaines de milliers de supporters du Paris Saint-Germain descendraient dans les rues après une victoire historique ? Qui aurait pu prédire que les Champs-Élysées et les grandes places de nos villes seraient le théâtre de rassemblements populaires ? Qui aurait pu prédire qu'une jeunesse populaire souvent reléguée et stigmatisée voudrait elle aussi prendre part à cette fête du football français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Qui aurait pu prédire qu'un député prendrait lui aussi part à cette fête sans avoir à craindre d'être éborgné ? (Mêmes mouvements – Mme Christine Arrighi applaudit également.)

Une fois encore, l'État n'a pas organisé une fête, mais un face-à-face. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Quelques députés du groupe RN . Oh ! Quelle honte !

M. Aly Diouara . Rien n'a été pensé pour permettre une célébration populaire festive et sécurisée. Visiblement, on a suivi une seule doctrine : celle de la confrontation. À chaque fois que les jeunes des quartiers populaires investissent l'espace public, la même mécanique s'enclenche : on quadrille, on disperse et on charge. Puis viennent les blessés, les interpellations et les justifications. Tout le monde en paie le prix : habitants, familles, jeunes, mais aussi policiers et gendarmes, exposés à des situations où l'affrontement devient presque inévitable. (*Mêmes mouvements.*)

M. Laurent Jacobelli . Racolage honteux !

M. Aly Diouara . Une doctrine du maintien de l'ordre ne se juge pas à l'ampleur des effectifs mobilisés mais à ce qu'elle produit. (*Mêmes mouvements.*) Ce soir-là, dans ma circonscription, un adolescent de 13 ans a perdu l'usage d'un œil. La vérité, c'est que votre doctrine se durcit partout, dans les cortèges syndicaux, dans les mobilisations écologistes, dans les mouvements sociaux et désormais, jusque dans les moments de fête populaire. (*Mêmes mouvements.*)

M. Laurent Jacobelli . En taule, les voyous !

M. Aly Diouara . Mais lorsqu'il s'agit de quartiers populaires, cette brutalité prend une autre dimension et s'inscrit dans une histoire ancienne de suspicion et de contrôle.

Ma question est simple : quand reconnaîtrez-vous que cette doctrine de confrontation produit précisément les violences qu'elle prétend empêcher ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

M. Alexandre Dufosset . Indécent !

M. Philippe Schreck . C'est vous, les voyous !

M. Pierre Cordier . Il faudrait les laisser faire ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Vous m'interrogez sur la doctrine française du maintien de l'ordre. Je vais vous répondre sur un autre terrain.

Mme Ségolène Amiot. Ce n'est pas une tribune, répondez à la question !

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Oui, nous avons prévu que des supporters fêteraient la victoire du Paris Saint-Germain, ainsi que la possibilité de débordements très graves. Je veux vous dire simplement et solennellement que lorsque surviennent des interventions comme celle que vous évoquez, on ne parle pas de doctrine du maintien de l'ordre : il s'agit alors, comme je l'ai maintes fois répété, de gestion d'émeutes et de violences urbaines. (*M. Ugo Bernalicis s'exclame.*)

Mme Ségolène Amiot. Vous auriez pu installer des fan zones.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Quand des personnes veulent piller des commerces et s'en prennent aux forces de sécurité intérieure, on ne maintient pas l'ordre : on réprime des émeutes et des violences urbaines, comme nous l'avons fait dans la nuit de samedi à dimanche.

Quant au maintien de l'ordre dans le cadre des manifestations, demandez aux organisations syndicales comment ces manifestations sont gérées. Elles sont encadrées et il n'y a d'interventions au titre du maintien de l'ordre qu'en cas d'exactions. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ugo Bernalicis. Mais n'importe quoi !

M. Laurent Nuñez, ministre . J'ai découvert l'affaire que vous citez avec la publication de votre vidéo...

Mme Sarah Legrain . C'est un problème !

M. Ugo Bernalicis . Minable !

M. Laurent Nuñez, ministreet j'y suis très attentif. J'en ai parlé avec M. le préfet de police et nous avons mené des recherches. Je comprends qu'une procédure judiciaire est en cours et je vous assure que toute la lumière sera faite.

M. Ugo Bernalicis. C'est ça !

M. Laurent Nuñez, ministre . Vous n'avez aucune raison de penser le contraire. Je regrette évidemment ce qui s'est passé mais je n'en connais pas les circonstances. (*Mêmes mouvements.*) Est-ce bien le résultat d'une action de police ? Je n'en sais rien. Je fais confiance à la justice de mon pays. En tout état de cause, je ne peux pas vous laisser dire qu'il est question de maintien de l'ordre quand les policiers ont affaire à de véritables émeutiers. (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.)

Mme Ségolène Amiot. Il n'y aura pas de condamnations, comme d'habitude.

Mme Sarah Legrain . Heureusement qu'il a posté sa vidéo !

Données clés

Auteur : [M. Aly Diouara](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1613

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2026